

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'une plate-forme de recyclage de matériaux inertes exogènes issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics, avec adjonction d'une installation de traitement des matériaux complémentaire en vue de la production d'une gamme élargie de granulats recyclés destinée à des applications nobles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE ROUX EXPLOITATION DE CARRIERES ET DE GRANULATS (R.E.C.G)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ROUX Philippe, Gérant

RCS / SIRET

4 3 4 3 0 5 9 3 4 0 0 0 3 7

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	1/ Aménagement d'une station de transit de produits minéraux solides d'une superficie de 15000 m2 (rubrique ICPE n° 2517-1)
b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	2/ Accroissement de puissance de 410 KW de l'installation de traitement existante dont la puissance sera portée de 630 à 1040 KW (rubrique ICPE n° 2515-1a)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet s'articule autour des deux principaux points suivants :

- L'aménagement d'une station de transit de produits minéraux solides d'une superficie de 15 000 m2 réservée à l'accueil et au tri de déchets non dangereux inertes issus de l'activité du bâtiment et des travaux publics. Cette station de transit sera positionnée dans l'extrémité Sud-Est du périmètre actuellement autorisé ;
 - L'adjonction d'une installation de traitement des matériaux complémentaire d'une puissance de 410 KW fonctionnant en voie humide et conçue pour la fabrication d'une gamme élargie de granulats recyclés, y compris des sables « recomposés » destinés à des usages nobles telle que la fabrication des bétons. La puissance des équipements de traitement sera ainsi portée de 630 à 1 040 KW.
- La plate-forme de recyclage ainsi créée sera essentiellement susceptible de valoriser des matériaux inertes exogènes issus de l'activité du bâtiment et des travaux publics (flux annuel moyen estimé à environ 55 000 tonnes), mais également des matériaux naturels considérés comme des « stériles » issus de carrières en roche massive.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont explicités dans le premier chapitre de la notice explicative complémentaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La plateforme technique, qui accueillera la future installation de traitement complémentaire, existe déjà et présente un aspect exclusivement minéral. Les travaux d'implantation de l'équipement de traitement complémentaire comporteront les étapes suivantes :

- 1/ Nivellement et terrassement complémentaire de la plateforme d'assise ;
- 2/ Préparation des semelles d'appui ;
- 3/ Implantation et montage des appareils ;
- 4/ Terrassement et imperméabilisation des deux bassins de déshydratation des boues (capacité de 3 700 m³) ;
- 5/ Installation de l'ensemble du dispositif hydraulique de traitement et de recyclage des eaux de lavage ;
- 6/ Mise en route, essais et réglages.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'installation de traitement complémentaire comportera :

- un scalpeur
- un débourbeur
- un distributeur électromécanique
- un tunnel de reprise
- un équipement de classification de sables et de reconstitution granulométrique qui permettra de restituer des matériaux dont le fuseau granulométrique sera optimisé pour la fabrication des bétons

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le fonctionnement de l'actuelle installation de traitement des matériaux (630 KW) est autorisé par l'arrêté préfectoral n° 12/00628 du 06/04/2012 (voir annexe 1 de la notice explicative complémentaire).

Le projet d'optimisation et d'accroissement de puissance de l'installation de traitement des matériaux existante fait l'objet d'un dossier de porter à connaissance élaboré au titre de l'article L. 181-46-II du code de l'environnement déposé le 21/12/2021).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
1/ Station de transit de produits minéraux solides (rubrique ICPE : 2517-1)	15 000 m2
2/ Installation complémentaire de traitement de matériaux (rubrique ICPE : 2515-1-a)	410 KW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Carrière du Cheix
Lieu-dit "Les Caves de Joane" sur le
territoire de la commune de Saint-
Diéry

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 99' 64" 1 Lat. 4 5° 54' 8 1" 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le fonctionnement de l'installation de traitement des matériaux actuelle (630 KW) se trouve autorisé par l'arrêté préfectoral n° 12/00628 du 06/04/2012 (voir annexe 1 de la notice explicative complémentaire)

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière du Cheix n'empiète sur aucune ZNIEFF de type I ou de type II. La ZNIEFF la plus proche de la carrière se rattache au type I et se trouve localisée à 2,8 kilomètres à l'Est.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre autorisé de la carrière du Cheix se situe dans l'emprise de la Zone de Protection Spéciale "Pays des Couzes", désignée sous le numéro d'inventaire FR8312011. Elle couvre une aire géographique significative de l'ordre de 52 000 hectares.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir le chapitre 3 de la notice explicative
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir le chapitre 4 de la notice explicative
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir le chapitre 5 de la notice explicative
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équipement de traitement complémentaire sera implanté au droit d'une surface exclusivement minérale, ce qui exclue totalement le risque d'altération ou de destruction d'habitats naturels rattachés à la zone de protection spéciale "Pays des Couzes", FR 8312011

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir le chapitre 6 de notice explicative
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir le chapitre 7 de la notice explicative
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nouveaux équipements implantés sur la plate-forme seront montés sur silents-blocs. Les équipements complémentaires correspondront exclusivement à des cribles et des essoreurs, qui ne seront pas à l'origine de vibrations importantes.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des éclairages artificiels pourront être utilisés sur le site de la carrière et notamment aux abords des équipements de traitement, mais uniquement de manière exceptionnelle, pour des raisons impératives de sécurité.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les futurs équipements complémentaires de traitement fonctionneront exclusivement en voie humide.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de lavage des matériaux feront l'objet d'un traitement, puis d'un recyclage, en tête de dispositif.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux stériles se regrouperont en deux catégories : Les éventuels lots de terre non valorisables acheminés sur le site de la plate-forme et les boues argileuses déshydratées issues des bassins de déshydratation. Cet équipement produira 16 tonnes/heure de boues déshydratées, soit environ 25 000 tonnes chaque année. Ces deux catégories de matériaux stériles feront l'objet d'un transport vers l'ISDI la plus proche (site du terril "Bayard" à Brassac-les-Mines). La société RECG étudie cependant plusieurs possibilités de valorisation locales de ces boues argileuses.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'implantation d'équipements supplémentaires destinés à optimiser la valorisation de matériaux non dangereux inertes n'apportera pas de nuisances de voisinage supplémentaires : le process intégrera des appareils peu bruyants et qui fonctionneront en voie humide, ce qui supprimera les émissions de poussières. Une surveillance environnementale du site se poursuivra. Les modalités de cette surveillance sont proposées dans le chapitre 8 de la notice explicative.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voir chapitre 8 de la notice explicative

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Une notice explicative est jointe au présent document CERFA.

Cette notice comporte des développements adaptés destinés à documenter certains chapitres spécifiques du document CERFA.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Issoire

le, 16/05/2022

Signature



